

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2016

TRANSPARENCE, LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET MODERNISATION DE LA VIE
ÉCONOMIQUE - (N° 4045)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 232

présenté par
M. Collard et Mme Maréchal-Le Pen

ARTICLE 38 BIS

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est parfaitement inutile de rétablir une disposition supprimée par le Sénat .

En effet, il est inopportun de créer une nouvelle catégories de formations professionnelles de bas niveau, au contenu flou et ciblant parmi les demandeurs d'emploi un public imprécis .